

Renens, le 16 mars 2015

Préavis 62 – 2015

Création d'une UAPE sur le site du Censuy – Pérennisation du Réfectoire scolaire du Temple

Commissaires présents: Messieurs Florian Gruber, Jean-Daniel Roulier, Gérard Duperrex, Mesdames Véronique Bovey-Diagne, Maria Rodriguez, Patricia Zurcher-Maquignaz et Victoria Ravaioli-Thibaud, présidente-rapporteure

Absent : M. Abdelfattah Hanachi

Pour la Municipalité: Mme Myriam Romano-Malagrifa avec M. Jean-Marc Dupuis. M. Jean-François Clément étant excusé.

Egalement présents: Mme Boyer directrice établissement primaire Renens-Est, M. Chevallaz, chef de service sécurité sociale et M. Benoît, directeur Globe-Trotteur

La commission s'est réunie le lundi 16 mars 2015 à la salle de conférence de la salle de spectacle.

Introduction : Petit rappel de l'ancien projet qui était de déplacer l'APEMS du Léman avec des élèves de 9^{ème} à 11^{ème} années HARMOS, au nouveau collège du Censuy. C'est suite à une collaboration entre le directeur Sécurité Sociale, celui des Globe-Trotteurs et de la directrice de l'établissement primaire de l'Est Renanais qu'ils ont pu élaborer les besoins réels actuels des parents. Ce qui a été mis en évidence, c'est qu'il n'existait tout simplement pas d'UAPE dans l'Est de Renens alors que deux existent à l'Ouest. C'est dans un délai très court et dans un souci de répondre aux besoins de certains parents désespérés, qu'ils sont réalisés ce préavis ensemble, afin de pouvoir accueillir déjà 12 places à la rentrée 2015, suivi de 12 de plus l'année suivante. En sachant qu'une place équivaut à 1,5 enfant, puisque la plupart viennent à temps partiel. Les coûts qui étaient prévus ne sont pas vraiment différents, c'est surtout le mobilier qui doit répondre à la loi sur l'accueil de jour. Evidemment, ceci a des répercussions sur l'enclassement scolaire du Censuy puisque Mme la directrice, Boyer, attend l'approbation du Conseil pour confirmer aux parents que leurs enfants seront bel et bien au collège du Censuy. Il faut savoir que jusqu'à présent, les petits de 4 ans devant commencer l'école et ayant besoin d'une structure d'accueil de jour, doivent aller à la Farandole et de ce fait, sont à l'école de Sous-Biondes durant les 2 premières années scolaires. Ensuite, ils retrouvent leur quartier et l'APEMS s'il en y a un. L'ouverture de cette UAPE permettrait aux enfants de continuer à côtoyer leurs camarades de la garderie à l'UAPE et à l'école pour ensuite aller à l'APEMS dans la même région. Ceci évitera aussi aux parents qui mettent leurs enfants à la Farandole durant ces 2 ans à temps partiel, de faire le tour de la ville en voiture pour les amener à l'école les jours où ils ne sont pas en accueil de jour.

De plus, la Municipalité veut pérenniser le réfectoire au Temple car il fonctionne bien. Il faut toutefois bien faire la différence avec un APEMS. Il n'a y pas d'accompagnateurs de l'école au réfectoire, ni d'éducateurs surplace pour les occuper en dehors des repas. Les enfants sont plutôt autonomes, entre 8 et 12 ans. C'est une solution intéressante car peu onéreuse pour les parents ainsi que pour la Commune.

La Municipalité conclut en nous disant qu'une planification parascolaire et scolaire est entrain d'être finalisée et que nous devrions l'avoir pour le mois de septembre.

Questions :

Au sujet du réfectoire au Temple, un commissaire demande si cela correspond à l'ancien réfectoire, avec des moments de jeux après le repas ?

- Ceci est tout à fait le cas, mais à relever que les personnes présentes ne sont pas des éducatrices, ni des bénévoles, mais plutôt des cantinières. Le réfectoire n'est pas complet, mais il y a 22 enfants pour 35 de capacité. L'espace pique-nique n'est quasiment pas utilisé.

Existe-t-il une liste d'attente pour savoir le besoin en UAPE ?

- Ce calcul a été fait sur la continuité, donc ceux qui sont aujourd'hui aux Globe-Trotteurs et qui vont commencer l'école à la rentrée 2015 et en y ajoutant ceux qui sont sur liste d'attente. Dû à l'incertitude de l'acceptation ou non de ce préavis, il n'y a pas autant de personnes inscrites sur cette liste d'attente, mais rien qu'avec les cas prioritaires, 80% de l'UAPE serait remplie. Cet UAPE pourrait soulager aussi les parents des enfants des écoles du Simplon et de Florissant au lieu d'aller jusqu'à la Farandole.

Quelles seraient les incidences financières d'avoir une UAPE couplée avec une garderie ?

- C'est certainement plus avantageux et plus pratique, comme lors de remplacement en cas de maladie et pour l'organisation interne vu les horaires coupés. Mais cette UAPE sera « couplée » avec les Globe-Trotteurs, en tout cas en termes de personnel. Des offres d'emploi sont déjà proposées à l'interne.

Une commissaire rappelle qu'elle avait déposé une motion sur la planification parascolaire en 2011, qu'un préavis en 2013 la mentionne et que finalement nous sommes en 2015 et qu'il n'y a toujours rien. Est-ce que la Municipalité va vraiment la faire cette planification ?

- La Municipalité assure que c'est prêt au niveau scolaire et qu'elle est entrain de finaliser la planification parascolaire. Apparemment, cela était prévu au moins une fois par législature. Deux événements majeurs ont retardés cette planification : la LEO et le HARMOS compatible. Les établissements scolaires devaient attendre une année complète sous ces nouveaux régimes avant de pouvoir établir une planification scolaire, ce qui est fait.

Pourquoi ne pas proposer plus que 12 places au début ?

- Par manque de temps. Il faut trouver tout d'abord le personnel pour ces enfants, être sûr que les 12 places seront prises et ensuite, cela permettra aux 12 premiers de rester l'année suivante alors que l'UAPE accueillera 12 nouvelles places.

Un Commissaire demande s'il serait possible de rajouter un étage au collège du Censuy puisque le Conseil avait demandé qu'il soit possible pour un futur plus ou moins proche et selon besoin de rajouter un étage ?

- Dû au délai trop court (rentrée 2015) et des coûts évidemment beaucoup trop élevés, cela n'est clairement pas d'actualité.

Dans le préavis, il est mentionné la possibilité de créer un lieu d'accueil dans le nouveau quartier Avenir-Saugiaz. Qu'en est-il ?

- C'est en cours, la Municipalité a rencontré les promoteurs qui seraient favorables à un lieu d'accueil. A voir, à suivre ...

Discussion

Tous les commissaires accueillent positivement ce projet qui est nécessaire, mais toutefois trouvent dommage que la Municipalité travaille dans l'urgence et au coup par coup d'opportunité. C'est pourquoi elle émet un vœu accepté à l'unanimité.

VŒU : Les commissaires souhaitent qu'une planification parascolaire soit enfin établie, afin de permettre au Conseil communal, ainsi qu'aux habitants de Renens, d'avoir dorénavant une vision plus claire de ce que sera l'accueil parascolaire dans notre ville à moyen et à long terme.

C'est à l'unanimité que la commission propose au Conseil communal d'accepter ce préavis 62-2015.

Florian Gruber

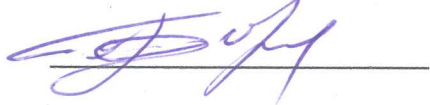
Véronique Bovey-Diagne

Jean-Daniel Roulier

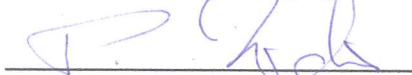
Maria Rodriguez



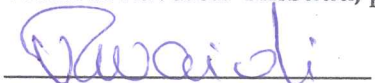
Gérard Duperrex



Patricia Zurcher-Maquignaz



Victoria Ravaioli-Thibaud, présidente-rapporteure



CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 62-2015 de la Municipalité du 23 février 2015,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTE la création d'une UAPE, en lieu et place du transfert de l'APEMS du Léman prévu dans les locaux du Collège du Censuy selon le préavis No 35-2013.

PREND ACTE que L'APEMS du Léman, qui devait déménager dans le nouveau Collège du Censuy, conservera son fonctionnement actuel dans ses locaux sis au Collège du Léman, et sa partie réfectoire pour les élèves de l'Etablissement secondaire de Renens (pour les rentrées scolaires 2015-2016 et suivantes).

ACCEPTE les charges et revenus supplémentaires au budget 2015 pour la création d'une UAPE dans les locaux du Collège du Censuy, d'un montant total de charges de Fr. 202'100.- - auquel on déduit les revenus (subventions et participation des parents) d'un montant de Fr. 56'800.-- et les éventuelles aides au démarrage, à la nouvelle section no "7155 – UAPE Censuy".

PREND ACTE que les charges et revenus inhérents à la création d'une UAPE dans les locaux du Collège du Censuy seront portés aux budgets 2016 et suivants à la nouvelle section no "7155 – UAPE Censuy".

ACCEPTE la pérennisation du réfectoire scolaire du Temple, en fonction depuis la rentrée 2014-2015.

PREND ACTE que les charges et revenus inhérents au réfectoire scolaire du Temple seront portés aux budgets 2016 et suivants, section no "7159 Réfectoire scolaire du Temple".

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 20 février 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Nicolas SERVAGEON

Membres de la Municipalité concernés :

M. Jean-Pierre Rouyet
Mme Myriam Romano-Malagrifa
M. Jean-François Clément
M. Jean-Marc Dupuis